Envoyé en préfecture le 11/12/2025
Reçu en préfecture le 11/12/2025
Publié le
ID : 035-243500139-20251204-B_2025_443-DE

Bureau métropolitain du 4 décembre 2025

Décision

PSDA/DEEI/SESR
Rapporteur : M. Sémeril S.

B 2025-443 - Développement économique - Innovation - Pôles de compétitivité - Projets collaboratifs - Subventions

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉCISIONS

La séance est ouverte à 18h02.

Présents : Mme Appéré N. Présidente, M. Crocq A., Mme Besserve L., M. Theurier M., M. Sémeril S., Mme Ducamin M., M. Dehaese O., Mme Pellerin I., M. Puil H., M. Hervé P., Mme Vincent S., Mme Zamord P., M. Hamon L., M. Thébault P., M. Salmon P., Mme Schoumacker E., Mme Andro R., M. Huaumé Y., M. Legagneur J., M. Pollet M., M. Guéret S., M. Du Mottay E., M. Prigent A., M. Le Bihan T., M. Savignac J., M. Bonnin P., M. Depouez H., M. Rouault J., M. Lefeuvre G., Mme Parmentier M., M. Yvanoff D..

Ont donné procuration : M. Hervé M. à M. Sémeril S., M. Nadesan Y. à M. Dehaese O., M. Goater J. à M. Hamon L..

Absents/Excusés : Mme Rousset E., M. Labbé S..

Le quorum s'élève à 19 et est atteint.

M. Dehaese O. est nommé secrétaire de séance.

Le Bureau constate que les dispositions législatives concernant la convocation en date du 28 novembre 2025 et la note explicative de synthèse sur les affaires soumises à décision ont bien été remplies.

La séance est levée à 19h28.

***

Vu la délibération n° C 2024-004 du 1er février 2024 approuvant les termes de la convention-cadre de participation des collectivités à l'aide aux projets de R&D collaboratifs labellisés par les pôles de compétitivité pour la période 2024-2027 et autorisant la Présidente à signer ladite convention ;
Vu la délibération n° C 2024-017 du 1er février 2024 portant délégation de pouvoirs au Bureau ;
Vu la délibération n° C 2025-003 du 30 janvier 2025 relative au vote du budget primitif 2025 ;
Vu la décision n° B 2024-225 du 4 juillet 2024 relative au financement du pôle de compétitivité Images & Réseaux (convention 24C0586).

EXPOSÉ

Envoyé en préfecture le 11/12/2025
Reçu en préfecture le 11/12/2025
Publié le
ID : 035-243500139-20251204-B_2025_443-DE

Dans le cadre de la dynamique initiée par les pôles de compétitivité, Rennes Métropole mène une politique dédiée au soutien des entreprises et des établissements d'enseignement supérieur et de recherche du territoire qui sont engagés dans des projets collaboratifs de R&D labellisés par ces pôles. Ce soutien traduit la volonté de favoriser les collaborations, tout en développant l'enseignement supérieur et la recherche, ainsi que les activités technologiques et innovantes, créatrices de richesse et d'emploi.

Il est proposé de soutenir le projet DAISI pour un montant global de 82 113,15 €.

Projet	Label Pôles	Objet du projet	Partenaires financés	Montant de la subvention
DAISI	ID4Mobility / Images&Réseaux	Développement d'outils de pilotage de la performance énergétique, accessibles, faciles à mettre en place, intégrés à l'environnement existant des entreprises industrielles	EXCELCAR	28 569 €
			ECAM	49 634 €

3 910,15 euros (5 % du projet) sont apportés au Pôle Images et Réseaux pour l'accompagnement et la labellisation du projet.

Les projets font l'objet d'une présentation plus précise dans l'annexe jointe à la présente décision.

- Modalités de soutien aux projets collaboratifs :

Selon les termes de la convention-cadre de participation des collectivités partenaires à l'aide aux projets collaboratifs labellisés par les pôles de compétitivité pour la période 2024-2027, la Région Bretagne assure le portage administratif et financier des projets pour le compte de Rennes Métropole. Le Conseil régional de Bretagne engagera ainsi des crédits de paiement pour le compte de Rennes Métropole, dans le respect des décisions prises en Bureau métropolitain.

Les dépenses en résultant seront imputées au budget principal, chapitre 204, articles 2324 et 20421 (fonction 67) sur l'autorisation de programme RM20P119E09 – Recherche & innovation - subventions 2025, sur l'opération RM20P119O001 – Projet de R&D et expérimentations et sur l'autorisation de programme RM20P119E10 – Recherche & innovation - subventions 2026, sur l'opération RM20P119O001 – Projet de R&D et expérimentations.

Elles concernent la politique "Attractivité et Développement Économique", le secteur "Enseignement supérieur Recherche Innovation", le sous-secteur "Recherche et Innovation pour le territoire".

***

Après en avoir délibéré, le Bureau décide :

A l'unanimité,

- d'approuver l'attribution d'une subvention d'équipement totale de 82 113,15 € au projet "DAISI" se décomposant comme suit :
  - 28 569 € à EXCELCAR, via le Conseil régional de Bretagne ;
  - 49 634 € à l'ECAM, via le Conseil régional de Bretagne ;
  - 3 910,15 € au Pôle Images et Réseaux pour l'accompagnement et la labellisation du projet.

Envoyé en préfecture le 11/12/2025
Reçu en préfecture le 11/12/2025
Publié le
ID : 035-243500139-20251204-B_2025_443-DE

Publiée conformément aux dispositions des articles L 5211-1, L 2121-25, et L 2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales sur le site metropole.rennes.fr.

Le Secrétaire de séance,

Olivier DEHAESE

Pour La Présidente et par délégation,
La Directrice Générale des Services

Laurence QUINAUT

Olivier DEHAESE
Elu DEHAESE Olivier 6ème
Vice-Président
Signé le : 11 déc. 2025

Laurence QUINAUT
Directrice Générale des Services
Signé le : 11 déc. 2025